



AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 17 JANVIER 2023
SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS
595-2022 ET 596-2022 VISANT À ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS AINSI QUE SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 598-2022 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT
D'ENSEMBLE**

**Aux personnes susceptibles d'être intéressées par les projets de règlement ci-dessus
mentionnés, avis public est donné de ce qui suit :**

1. Adoption des projets de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 décembre 2022, le conseil a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

- *Projet de règlement numéro 595-2022 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation ».*
- *Projet de règlement numéro 596-2022 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation ».*
- *Projet de règlement numéro 598-2022 intitulé « Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble ».*

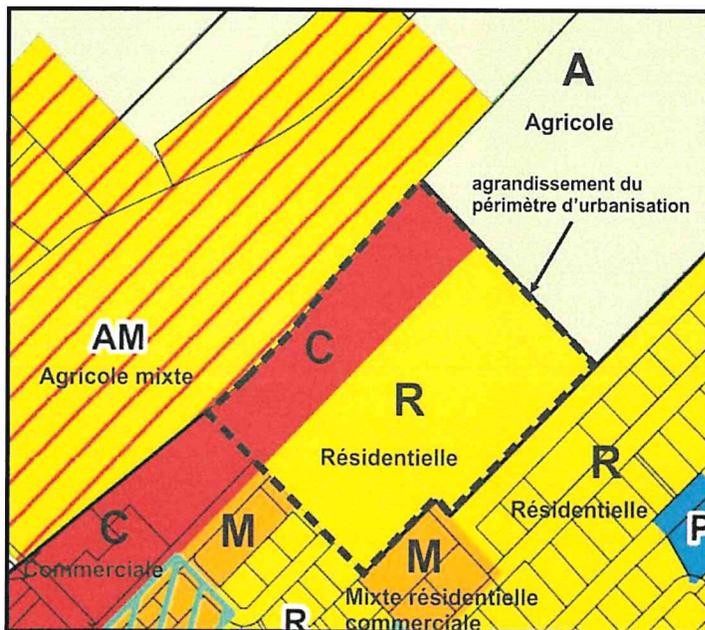
2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 17 janvier 2023 à 19 h 15 à la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue**, Sainte-Hélène-de-Bagot. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera les projets de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.



3. Résumé du projet de règlement numéro 595-2022 modifiant le plan d'urbanisme

Ce projet de règlement a pour objet d'apporter les modifications requises au plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 21-585 visant à intégrer l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la municipalité suite à une exclusion de la zone agricole obtenue auprès de la Commission de protection du territoire agricole. Ces modifications portent sur les affectations du sol prévues dans le secteur faisant l'objet de l'agrandissement (voir figure ci-dessous) et la mise à jour des données concernant le développement résidentiel et commercial.



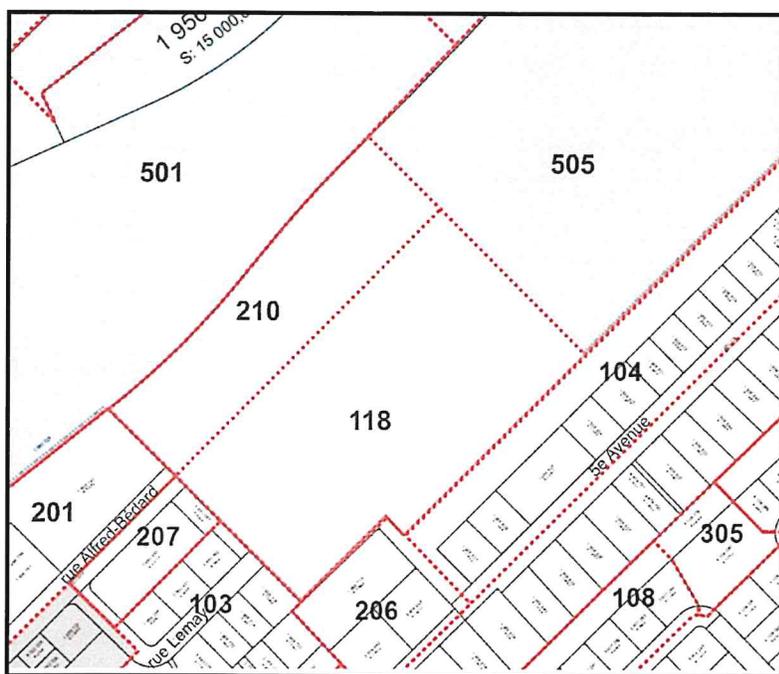
Extrait du plan des affectations du sol

4. Objet des projets de règlement numéros 596-2022 et 598-2022

Le projet de règlement numéro 596-2022 a pour objet d'apporter les modifications requises au règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 21-585 visant à intégrer l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la municipalité suite à une exclusion de la zone agricole obtenue auprès de la Commission de protection du territoire agricole.



Ces modifications portent sur les usages prévus dans le secteur faisant l'objet de l'agrandissement, soit des usages résidentiels dans la zone 118 et des usages commerciaux ainsi que certains usages industriels dans la zone 210 (voir figure ci-dessous). Le projet de règlement comporte également la mise à jour des dispositions applicables dans les secteurs de contrainte à l'occupation du sol en raison du bruit routier. Ce projet de règlement, adopté à des fins de concordance au schéma d'aménagement, n'est pas susceptible d'approbation référendaire.



Extrait du plan de zonage

Le projet de règlement numéro 598-2022 a pour objet de permettre à la municipalité de se prévaloir des dispositions contenues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1) concernant les plans d'aménagement d'ensemble afin d'assurer une planification cohérente du secteur ayant fait l'objet d'un agrandissement du périmètre d'urbanisation. Le règlement identifie la procédure à suivre pour le dépôt et l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble, les zones concernées et les critères d'évaluation applicables lors de l'étude du plan.



5. Consultation des projets de règlement

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la municipalité, sous l'onglet Administration municipale / Règlements municipaux. Ils peuvent également être consultés, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro 450 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur les projets de règlement.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 7^e jour du mois de décembre 2022.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière